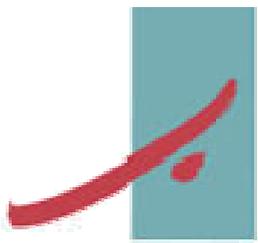




FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Bâle III : La position de la FBF

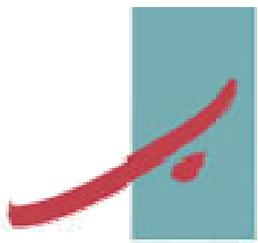
20 Avril 2010



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

INTRODUCTION

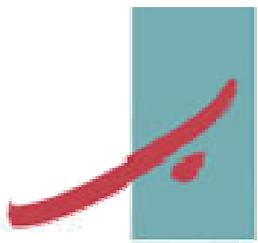
- **Le contexte**
 - Conformément au **G20 de Pittsburgh** : une révision des règles prudentielles est en cours.
 - Décembre 2009: Le **Comité de Bâle** a fait des propositions
 - sur les exigences en matière de solvabilité,
 - sur la surveillance (harmonisée) du risque de liquidité.
 - **Consultation publique** close le 16 avril.
 - Des études d'impact en cours pour calibrer les mesures avant leur mise en place.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

INTRODUCTION

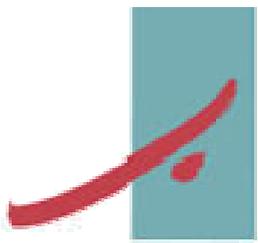
- Une réforme essentielle qui devrait aboutir d'ici fin 2010 à des recommandations, avec des conséquences importantes:
 - sur la stabilité du secteur bancaire et des marchés financiers
 - sur l'économie dans son ensemble.
- Les banques françaises **sont favorables** à cette réforme et ont répondu collectivement à la consultation publique.
- Elles **s'inquiètent** néanmoins de certaines propositions inadaptées voire excessives qui pourraient avoir un **impact négatif sur la croissance**.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

I. LES PROPOSITIONS DU COMITE DE BALE EN MATIERE DE SOLVABILITE

- **Plusieurs thématiques abordées :**
 - Une meilleure définition des fonds propres
 - Une révision supplémentaire de la couverture de certains risques
 - La mise en place d'un ratio de levier
 - L'introduction de mesures contra-cycliques



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LA POSITION DE LA FBF

- Les banques françaises sont favorables à cette réforme mais s'inquiètent :
- **de l'accumulation des mesures** qui pèseront sur leur **capacité à financer l'économie.**
 - Selon les 1^{ères} estimations d'une étude d'impact réalisée, l'application stricte des mesures entraînerait dans la zone euro:
 - Une **restriction du crédit**
 - Un impact **négatif sur le PIB**: - 1,5 % à court terme; -6 % à moyen terme.
 - Une **économie américaine** significativement **moins impactée car**:
 - Une place **moins importante du crédit** dans le financement des entreprises (moins d'1/3 contre 3/4 en Europe).
 - **Bâle III ne s'appliquera qu'aux « core banks »**

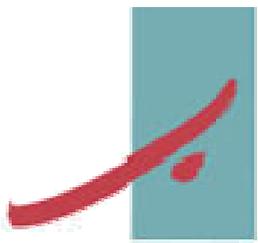


FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LA POSITION DE LA FBF

1. POUR UNE DEFINITION HOMOGENE DES FONDS PROPRES

- Les banques françaises approuvent plusieurs des propositions du Comité mais demandent des ajustements:
- **Sur la déduction des intérêts minoritaires:** déduire également les risques couverts par ces intérêts minoritaires (excluant ainsi une partie des risques de la filiale lors du calcul des risques pondérés).
 - **Participations dans les assurances:** appliquer la directive *conglomérats financiers*, réglementation européenne en vigueur, pour éviter le double emploi des fonds propres et ne pas pénaliser le modèle français de bancassurance.



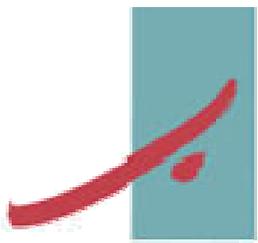
FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LA POSITION DE LA FBF

2. RATIO DE LEVIER

- Pour la FBF, le ratio de levier est un outil inadapté puisqu'il s'applique indistinctement aux différentes activités.
 - Il n'est utilisable que dans le cadre de règles comptables harmonisées.
 - Mal calibré, un tel ratio pourrait constituer un frein au financement de l'économie dans son ensemble.

- Pour les banques françaises, s'il était adopté, ce ratio doit servir de simple **indicateur** dans **le cadre du Pilier 2** pour déclencher une action du superviseur.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LA POSITION DE LA FBF

3. PROVISIONS POUR PERTES ATTENDUES

- Les banques françaises sont favorables à la constitution de provisions pour pertes attendues sous réserve qu'elles soient de nature comptable et passent par le compte de résultats.
- Utilisation de paramètres de pertes de type Bâle, mais non stressés.
- Coussins de capital: les banques s'opposent à cette proposition qui aboutirait à rehausser encore le niveau de fonds propres et donc à « stériliser » inutilement du capital.

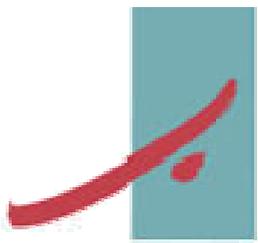


FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

II. LES RATIOS DE LIQUIDITE

LA POSITION DE LA FBF

- La FBF est pour une surveillance de la liquidité harmonisée.
- Cette surveillance ne peut se limiter à la mise en place de 2 ratios inadaptés.
 - **Un ratio à un mois (LCR):**
 - La FBF demande une définition des actifs liquides élargie (notamment pour les actifs éligibles à la BCE) ainsi qu'une révision des scénarios et des hypothèses sous-jacents.
 - **Un ratio à un an (NSFR):**
 - La définition de ce ratio est particulièrement excessive puisqu'elle remet en cause la capacité des banques à effectuer leur fonction de **transformation**.
- Il est essentiel de revoir la définition de ces ratios qui pourraient avoir un impact très négatif sur le financement de l'économie
- et d'autoriser les approches avancées permettant de tenir compte des spécificités des établissements.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

CONCLUSION

- Les banques françaises sont favorables à la réforme prudentielle à condition qu'elle soit bien calibrée et que les mesures prises ne soient pas « excessives ».
 - Elles ne sont pas opposées à l'accroissement ciblé des exigences de fonds propres là où cela est nécessaire.
 - Elles demandent des études d'impact complémentaires lorsque le Comité de Bâle publiera la nouvelle version de son projet.
- Pour être efficace, la future réglementation prudentielle doit s'appliquer à l'ensemble des acteurs au niveau international afin d'éviter toute distorsion de concurrence.